

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	30	36

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0

L'an 2025, le 10 Décembre à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 04/12/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, HELLIAS Aline, NINERAILLES Brigitte, PASQUET Hélène, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé (visioconférence), LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, ROMAIN Emilien (visioconférence), ROSSIGNEUX Gilles, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VAROQUI Geneviève à M. ROMAIN Emilien, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, CAMEK Julien à M. JEANNIN Hervé, ROUSSELET Gérard à M. BELFIORE Elio, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian

Absent(s) : Mmes : BARRES Fabienne, GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, MM : BETTENCOURT François, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GUECHATI Amin, NESTEL Gilles, RACINE Pierre, REMOND Bruno, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. CASEAUX Hubert

2025_150 – Contrat de Territoire Eau et Climat " des 4 Vallées de la Brie " : autorisation de signature

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu le code de l'environnement,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion (SDAGE) des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° CA 24-38 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 19 novembre 2024 approuvant le contrat de territoire type,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 5 octobre 2023, notamment la trajectoire de sobriété détaillée dans son annexe 5,

Vu les délibérations de chaque signataire sur leur plan d'actions et la signature du Contrat de Territoire Eau et Climat « des 4 Vallées de la Brie »,

Considérant l'engagement de la CC Brie des Rivières et Châteaux en matière d'eau potable et d'assainissement et ce depuis sa création en 2017, et notamment la mise en œuvre de Plans Pluriannuels d'Investissement ambitieux,

Considérant que plusieurs projets présents dans ces Plans Pluriannuels d'Investissement peuvent s'intégrer dans le Contrat de Territoire Eau et Climat « des 4 Vallées de la Brie » porté par le Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie, projets inscrits en Annexe 4 / Enjeu 2 du Contrat de Territoire Eau et Climat joint à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer au nom de la CC Brie des Rivières et Châteaux le Contrat de Territoire Eau et Climat « des 4 Vallées de la Brie » 2026 – 2031.

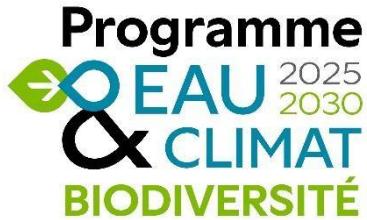
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 11/12/2025
**Le Président,
Christian POTEAU**

**Le Secrétaire de séance,
M. CASEAUX Hubert**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr



Contrat de territoire « Eau et Climat » des 4 Vallées de la Brie 2026- 2031



SOMMAIRE

OBJET DU CONTRAT.....	1
Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés.....	1
Article 2 – Contenu du programme d'actions.....	1
Article 3 – Durée du contrat.....	2
ENGAGEMENTS DES PARTIES.....	3
Article 4 – Engagement de l'Agence.....	3
Article 5 – Engagement du SM4VB.....	3
Article 6 – Engagements des MAITRES D'OUVRAGE.....	3
Article 7 – Engagements du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.....	4
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE RÉVISION ET DE RÉSILIATION DU CONTRAT.....	5
Article 8 – Pilotage.....	5
Article 9 – Animation.....	5
Article 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat.....	6
Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat.....	6

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat

ANNEXE 2 – Liste des communes concernées par le contrat

ANNEXE 3 – Masse d'eau, objectifs d'état et enjeux associés

ANNEXE 4 – Programme d'actions détaillé du contrat et cartes associées

ANNEXE 5 – Montant prévisionnel du programme d'actions

ANNEXE 6 – Indicateurs de suivi-évaluation

PREAMBULE

Dans le cadre de son 12^e programme d'intervention Eau, climat & biodiversité (2026-2031), l'agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux de leur territoire relatifs à ces problématiques, en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat et identifiées comme prioritaires, dont au moins un atelier participatif à destination de groupes d'acteurs importants au regard des enjeux du contrat. De son côté, l'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions s'appuie sur une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ÉTABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'État, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00166, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'agence".

Et

Le Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie (SM4VB), inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 078 046 000 14, représenté par son Président – approuvant le contrat par délibération du et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « le SM4VB »

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 070 779, représenté par son Président – approuvant le contrat par délibération du et autorisant son exécutif à signer le contrat – ci-dénommé « la CCBRC »

Le Département de Seine-et-Marne, inscrit à l'INSEE sous le numéro 227-700-010, représenté par son Président, autorisé par délibération du approuvant le contrat et autorisant son Président à le signer – ci-dénommé « le Département 77 »

Vu le code de l'environnement,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion (SDAGE) des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° CA 24-38 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 19 novembre 2024 approuvant le contrat de territoire type,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 5 octobre 2023, notamment la trajectoire de sobriété détaillée dans son annexe 5.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie figurant en annexe 1.

Le Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie est né le 1^{er} janvier 2018 et résulte de l'unification de trois syndicats existant sur le territoire : L'Ancœur, le ru de la Vallée Javot et les rus de la Noue et du Châtelet. Ils se sont regroupés afin d'avoir une gestion cohérente à l'échelle des bassins versants. Le territoire, complété au 1^{er} janvier 2019 par 26 communes initialement hors syndicat regroupe 6 communautés de communes et d'agglomérations (CC et CA) : la CA Melun Val de Seine, la CA du Pays de Fontainebleau, la CC Bassée-Montois, la CC Brie des Rivières et Châteaux, la CC Brie Nangissienne et la CC du Pays de Montereau, soit un total de 58 communes, listées en annexe 2.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique du territoire sont les suivants :

Enjeu 1 - La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations

Enjeu 2 – L'assainissement

Enjeu 3 – La sensibilisation, l'animation et la valorisation des actions du contrat

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 3.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux eau, associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin.

Le programme retenu par les parties, présenté en annexe 4, détaille les actions prioritaires. Cela inclut aussi les actions pilotes/expérimentales avec une ambition forte sur l'adaptation et/ou l'atténuation au changement climatique suivante et entrant dans le cadre des projets LIFE ARTISAN (Safn).

Il est ainsi constitué des principaux axes d'intervention, déclinés de façon suivante :

Enjeu 1. La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations

- Action 1.1. Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique
- Action 1.2. Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie
- Action 1.3. Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations

Enjeu 2. L'assainissement

- Action 2.1. Epuration des eaux résiduaires urbaines
- Action 2.2. Réseaux d'assainissement

Enjeu 3. La sensibilisation, l'animation et la valorisation des actions du contrat

- Action 3.1. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs, etc.)
- Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)

Le programme d'actions porte sur une durée de 6 ans. Il comporte également l'organisation d'un atelier participatif destiné aux acteurs du territoire les plus importants au regard des enjeux du contrat (élus, associations, propriétaires, public scolaire, etc.)

Chaque année, la structure porteuse transmet à l'agence un point d'avancement annuel des actions inscrites au contrat.

Le programme d'actions peut être revu à mi-parcours du contrat, en comité de pilotage.

Le montant prévisionnel des actions de ce programme est estimé à **29 601 739 euros H.T.**

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat prend effet au 1^{er} janvier 2026 et couvre la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031 soit une période de 6 ans.

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 – Engagements de l'Agence

L'agence s'engage à étudier, de manière prioritaire, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Article 5 – Engagements du SM4VB

Le SM4VB s'engage, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- Réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 4 ;
- Assurer les missions de pilotage définies à l'article 8 ;
- Assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9 et soutenir l'action des animateurs ;
- Permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

Article 6 – Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Le SM4VB et la CCBRC signataires s'engagent à :

- Réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 4 ;
- Informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- Signer la chartre d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie

Article 7 – Engagements du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

En contrepartie de l'engagement des partenaires locaux dans une démarche de gestion globale à l'échelle d'une unité cohérente, le Département de Seine-et-Marne s'engage à prendre en compte de manière prioritaire, les dossiers relevant du programme d'actions accepté par le Comité de pilotage dans la mesure où ils seront en accord avec la politique départementale dans le domaine de l'eau, en vigueur au moment de la demande et en fonction d'une hiérarchisation établie à l'échelle du département quant à l'impact environnemental des actions.

Chaque opération éligible à la politique départementale fera l'objet d'un examen prioritaire par l'Assemblée départementale ou, par délégation, de la Commission permanente, basé soit sur des estimatifs au niveau Projet soit sur les montants réels des travaux et des études, c'est-à-dire après appel d'offres le cas échéant.

Toute participation financière du Département prend la forme d'une délibération du Conseil départemental (ou de la Commission permanente agissant en délégation) arrêtant le montant de l'aide, dans la limite des dotations ouvertes chaque année au budget voté par l'Assemblée départementale, en fonction des priorités définies. Les aides financières sont versées au maître d'ouvrage sous forme d'acomptes selon les modalités précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire conformément au Règlement Budgétaire et Financier du Département; sous réserve que l'ensemble des conditions d'éligibilité des aides associées à la politique de l'eau soient respectées.

Le montant de l'aide départementale sera fixé par les taux en lien avec la politique de l'eau en vigueur au moment de l'octroi de l'aide. L'aide départementale ne peut avoir pour effet de porter le taux de subvention d'une opération au-delà du taux maximum légalement autorisé.

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à soutenir techniquement la cellule d'animation.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE RÉVISION ET DE RÉSILIATION DU CONTRAT

Article 8 – Pilotage

Le SM4VB est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- Coordonner la mise en œuvre du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- Mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires et des co-financeurs ou partenaires du présent contrat,
- Transmettre chaque année à l'agence, un point d'avancement des actions réalisées (montants, actions prévues/actions réalisées),
- Réunir, a minima 3 fois, le comité de pilotage sur la durée du contrat (au démarrage, à mi-parcours et à la fin du contrat), ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2,
- Envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de la mise en œuvre du contrat dans une période de 6 mois après la fin de contrat,
- S'assurer de la communication régulière sur la réalisation des actions.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du contrat et notamment du programme d'actions et des animations associées. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 9 – Animation

Compte tenu des enjeux et problématiques du territoire, l'animation sera assurée par l'ingénieur rivières du SM4VB, soit un total de 1 Equivalent Temps Plein. L'animation sera effectuée en parallèle des missions opérationnelles du technicien, à savoir la restauration de la continuité écologique, des zones humides et des zones d'expansion de crue (émergence et suivi des études et travaux).

Il assure donc en complément les missions générales suivantes :

- Actions de sensibilisation et de communication, et appui aux maîtres d'ouvrage pour l'émergence et la réalisation des projets prévus au contrat,
- Information continue des partenaires du contrat sur l'état d'avancement des actions programmées,
- Participation au comité de pilotage,

- Rédaction du tableau d'avancement annuel et en fin de contrat du bilan pluriannuel, conformément aux modèles définis par l'Agence.

L'animation du contrat est placée sous l'autorité hiérarchique du président du SM4VB qui en assure et en assume le recrutement.

Les missions prioritaires et spécifiques de l'animation thématique rattachée au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de cette animation sont précisées dans la convention pluriannuelle d'aide dédiée.

Article 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat

Des objectifs de résultats sont définis pour permettre le suivi du programme des actions prioritaires et son évaluation précisés en annexe 6. Lorsque le contrat prévoit des actions d'animation, les objectifs de celles-ci sont définis par rapport à ces objectifs de résultats.

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de d'un mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

➤ Modalités de résiliation

A l'initiative de l'Agence, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ou du SM4VB, le contrat peut être résilié dans les cas suivants :

- Un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté
- À mi-parcours (soit le 30 juin 2028) s'il n'y a pas soit :
 - Engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit **11.840.695,60 euros HT**,
 - Engagement d'au moins deux actions prioritaires « eau et climat ».

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

<p>Patrice MOTTE Président du Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie</p> <p>Le , à</p>	<p>Christian POTEAU Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux</p> <p>Le , à</p>
<p>Jean-François PARIGI Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne</p> <p>Le , à</p>	<p>Sandrine ROCARD Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie</p> <p>Le à</p>

En 4 exemplaires comprenant 7 pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

- Annexe 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat
- Annexe 2 – Liste des communes concernées par le contrat
- Annexe 3 – Masse d'eau, objectifs d'état et enjeux associés
- Annexe 4 – Programme d'actions détaillé du contrat et cartes associées
- Annexe 5 – Montant prévisionnel du programme d'actions
- Annexe 6 – Indicateurs de suivi-évaluation

Annexes du contrat de territoire « Eau et climat » des 4 Vallées de la Brie 2026- 2031

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

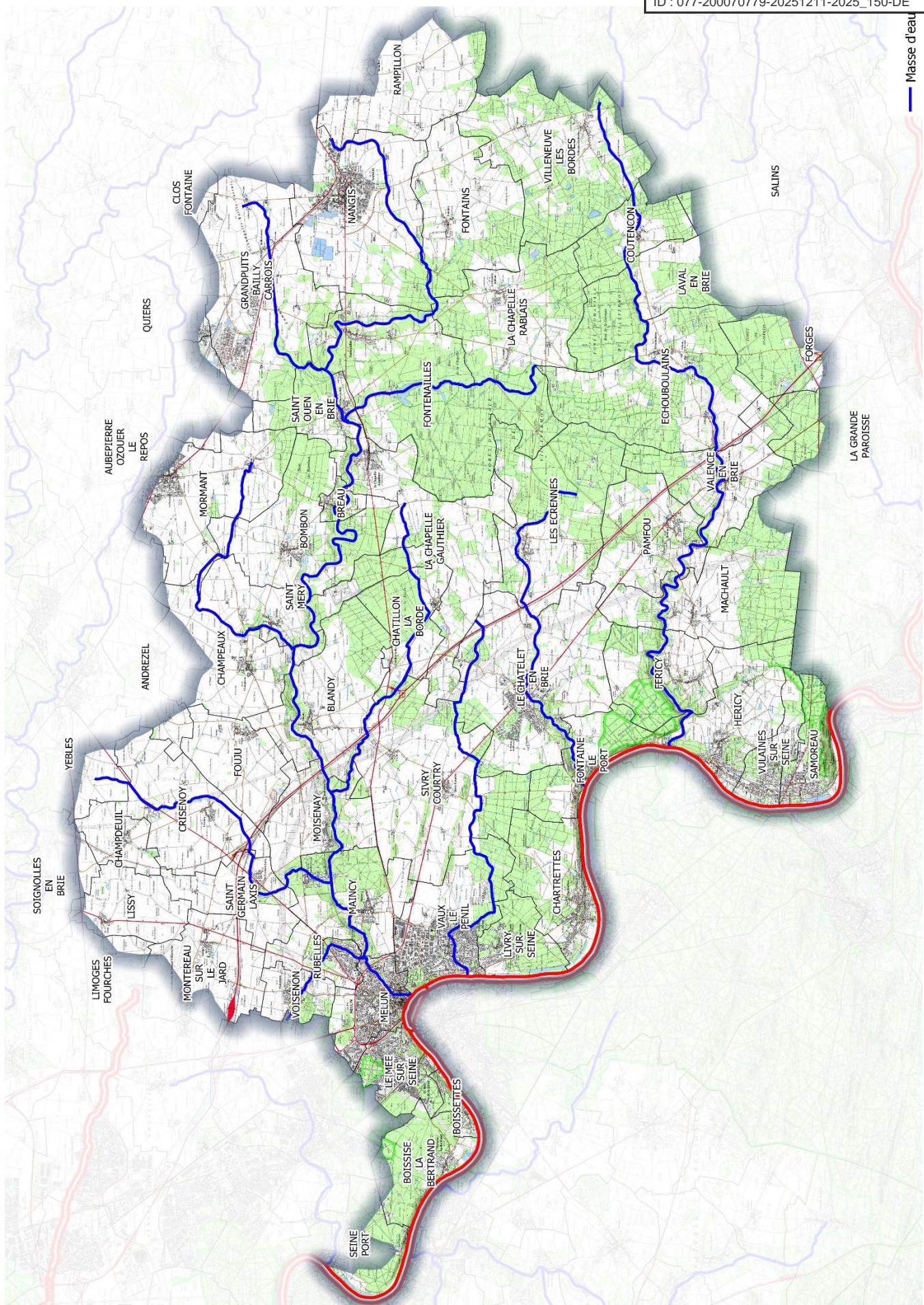
Reçu en préfecture le 15/12/2025

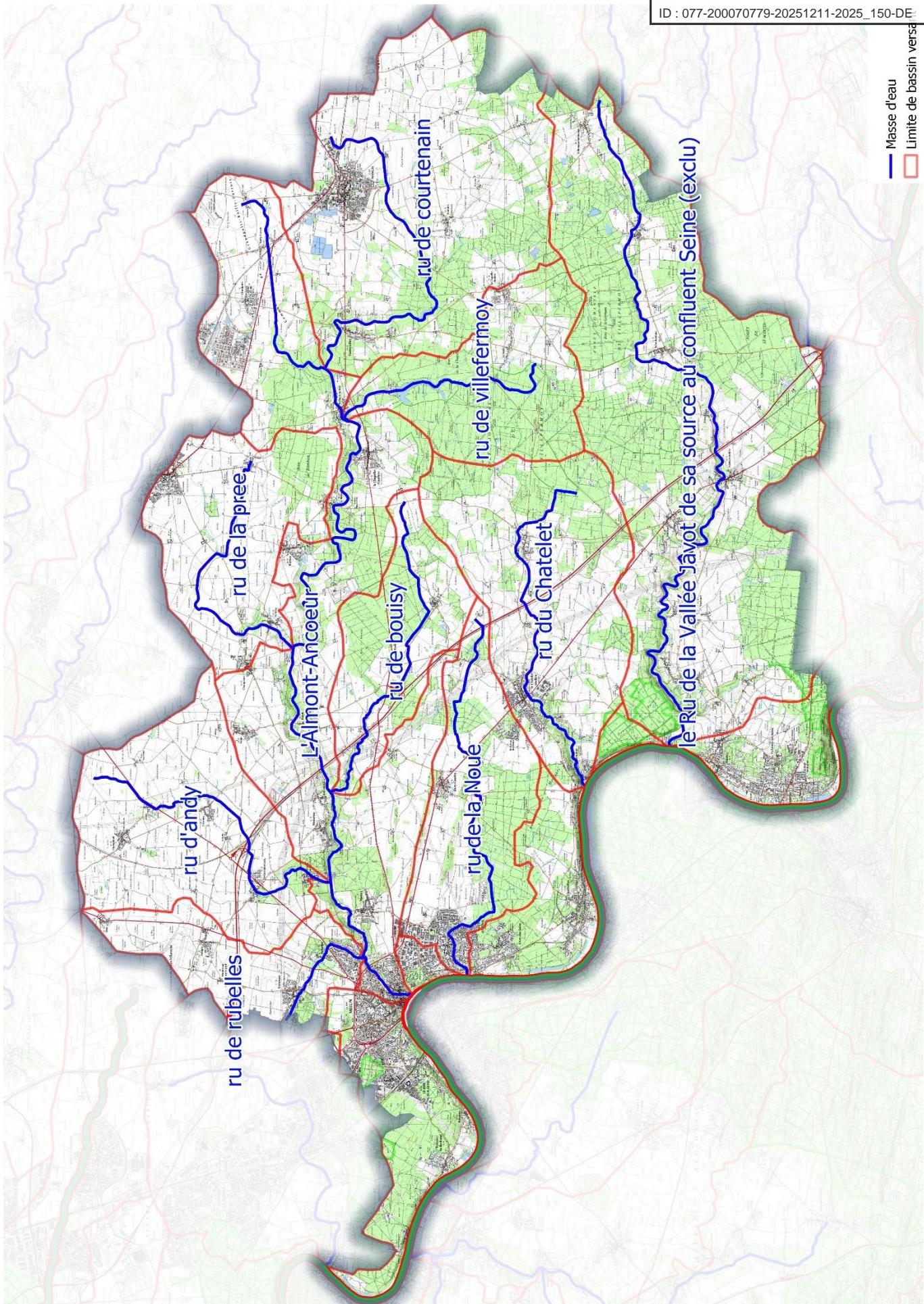
Publié le 11/12/2025

ID : 077-200070779-20251211-2025_150-DE

Berger
Levrault

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat





Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 077-200070779-20251211-2025_150-DE

Berger
Levrault

ANNEXE 2 – Liste des communes concernées par le contrat

INTERCOMMUNALITES ET COMMUNES DU TERRITOIRE

Codes INSEE	Communes	Département	Nombre de communes
Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux			
77004	Andrezel	77	
77034	Blandy	77	
77044	Bombon	77	
77081	Champdeuil	77	
77082	Champeaux	77	
77100	Le Chatelet-en-Brie	77	
77103	Châtillon-la-Borde	77	
77145	Crisenoy	77	
77164	Echoubois	77	
77165	Les Ecrennes	77	
77179	Féricy	77	
77188	Fontaine-le-Port	77	
77195	Fouju	77	
77266	Machault	77	
77295	Moisenay	77	
77354	Pamfou	77	
77426	Saint-Méry	77	
77453	Sivry-Courtry	77	
77455	Soignolles-en-Brie	77	
77480	Valence-en-Brie	77	
77534	Yèbles	77	
Communauté de Communes de la Brie Nangissienne			
77010	Aubepierre-Ozouer-le-Repos	77	
77052	Bréau	77	
77086	La Chapelle-Gauthier	77	
77089	La Chapelle-Rablaïs	77	
77119	Clos-Fontaine	77	
77190	Fontains	77	
77191	Fontenailles	77	
77211	Grandpuits-Bailly-Carrois	77	
77317	Mormant	77	
77327	Nangis	77	
77381	Quiers	77	
77383	Rampillon	77	
77428	Saint-Ouen-Brie	77	
Communauté d'Agglomération Melun Val de la Seine			
77038	Boissettes	77	
77039	Boissise-la-Bertrand	77	
77252	Limoges-Fourches	77	
77253	Lissy	77	
77255	Livry-sur-Seine	77	
77269	Maincy	77	
77285	Le Mée-sur-Seine	77	
77288	Melun	77	
77306	Montereau-sur-le-Jard	77	
77394	Rubelles	77	
77410	Saint-Germain-Laxis	77	
77447	Seine-Port	77	
77487	Vaux-le-Pénil	77	
77528	Voisenon	77	
Communauté de Communes Bassée-Montois			
77140	Coutençon	77	
77509	Villeneuve-les-Bordes	77	2
Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau			
77096	Chartrettes	77	
77226	Héricy	77	
77442	Samoreau	77	
77533	Vulaines-sur-Seine	77	
Communauté de Communes du Pays de Montereau			
77194	Forges	77	
77210	La Grande-Paroisse	77	
77245	Laval-en-Brie	77	
77439	Salins	77	
Total nombre de communes			58

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 11/12/2025

Berger
Levrault

ID : 077-200070779-20251211-2025_150-DE

ANNEXE 3 – Masses d'eau, objectifs d'état et enjeux associés

ANNEXE 3 : Masses d'eau, objectifs d'état et enjeux associés

Identification de la masse d'eau	NOM ME	Ru du Châtelet	Ru de la Noue
	Code ME	FRHR73A-F4429000	FRHR73A-F4433000
	Longueur ME	12,86	14,77
Etat écologique SDAGE 2022-2027/EDL 2023	Objectif (à confirmer après approbation SDAGE)	Objectif moins strict	Objectif moins strict
	Délai atteinte objectif	2027	2030
	Etat (EDL 2023)	3	4
	Paramètres déclassants	nutriments (po43, phos)	bilan de l'oxygène (o2,sato2,cod)
Etat chimique sans ubiquistes SDAGE 2022-2027/EDL 2023	Objectif (à confirmer après approbation SDAGE)	Bon état	Bon état
	Délai atteinte objectif	2026	2026
	Etat (EDL 2023)	Bon	Bon
	Paramètres déclassants		
Diagnostic : enjeux et pressions (EDL 2023)	Cours d'eau cyprinique non domania	Cours d'eau cyprinique non domania	
	Hydromorphologie : A caractériser. Au moins 11 OH répertoriés	Hydromorphologie : 90 % du lit artificialisé ou semi-artificialisé et 95 % des berges verticales ou sub-verticales. 6 OH non franchissables et 4 limitants	
	Zones Humides : A caractériser	Zones Humides : Présence de zones humides dans les zones boisées du Buisson de Massoury	
	Ripisylve : A caractériser - Majoritairement absente en zone agricole	Ripisylve : Taux de recouvrement des berges de 66 %. Présence d'espèce invasive (Renouée du Japon)	
	Secteur mixte : Alternance de contextes agricoles et forestiers	Secteur mixte : Agricole et forestier pour la partie amont et urbain dense pour l'aval	
	ressions : Hydromorphologie, macropolluants, phosphore, pesticide	Pressions : Pesticides	
Enjeu 1 : La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations	Action 1.1 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique (2RCE)	Action 1.1 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique (1RCE)	
	Action 1.2 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie (1HY)	Action 1.2 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie (1ZY)	
	Action 1.3 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations (1ZH)	Action 1.3 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations (1ZH idem action 1.2)	
Enjeu 2 : Assainissement	Action 2.1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines	Action 2.1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines	
	Action 2.2 : Réseaux d'assainissement	Action 2.2 : Réseaux d'assainissement	
Enjeu 3 : Sensibiliser animer et valoriser les actions du contrat	Action 3.1. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs, etc.)	Action 3.1. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs, etc.)	
	Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	

Identification de la masse d'eau	NOM ME	Ru de la Vallée Javot	L'Almont - Ancoeur
	Code ME	FRHR90	FRHR91
	Longueur ME	28,98	49,57
Etat écologique SDAGE 2022-2027/EDL 2023	Objectif (à confirmer après approbation SDAGE)	Objectif moins strict	Objectif moins strict
	Délai atteinte objectif	2029	2030
	Etat (EDL 2023)	4	4
	Paramètres déclassants	I2M2, bilan de l'oxygène (cod), nutriments (po43, phos), pesticides (diflufenicanil)	IBD, I2M2, IPR, IBMR, nutriments (po43, phos), pesticides (metazachlore, diflufenicanil)
Etat chimique sans ubiquistes SDAGE 2022-2027/EDL 2023	Objectif (à confirmer après approbation SDAGE)	Bon état	Bon état
	Délai atteinte objectif	2028	2027
	Etat (EDL 2023)	Bon	Bon
	Paramètres déclassants		
Diagnostic : enjeux et pressions (EDL 2023)	Cours d'eau cyprinicolle non domania	Cours d'eau cyprinicolle non domania	
	Hydromorphologie : A caractériser. Au moins 4 OH répertoriés	Hydromorphologie : A caractériser. Au moins 8 OH répertoriés	
	Zones Humides : A caractériser	Zones Humides : A caractériser	
	Ripisylve : A caractériser	Ripisylve : A caractériser	
	Secteur mixte : Alternance de contexte agricole et forestier	Secteur mixte : majoritairement forestier à l'amont, agricole en partie médiane et urbain dense à l'aval	
	Pressions : Hydromorphologie, phosphore, pesticides	Pressions : Hydromorphologie, macropolluants, pesticides	
Enjeu 1 : La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations	Action 1.1 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique (1RCE)	Action 1.1 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique (7RCE)	
	Action 1.2 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie (2HY)	Action 1.2 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie (3HY)	
	Action 1.3 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations (1ZH)	Action 1.3 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations (1ZH)	
Enjeu 2 : Assainissement	Action 2.1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines	Action 2.1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines	
	Action 2.2 : Réseaux d'assainissement	Action 2.2 : Réseaux d'assainissement	
Enjeu 3 : Sensibiliser animer et valoriser les actions du contrat	Action 3.1. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs, etc.)	Action 3.1. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs, etc.)	
	Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	

Identification de la masse d'eau	NOM ME	Ru de Villefermoy	Ru de Courtenain
	Code ME	FRHR91-F449000	FRHR91-F44-0400
	Longueur ME	8,19	13,71
Etat écologique SDAGE 2022-2027/EDL 2023	Objectif (à confirmer après approbation SDAGE)	Objectif moins strict	Objectif moins strict
	Délai atteinte objectif	2027	2030
	Etat (EDL 2023)	5	5
	Paramètres déclassants	IBD,I2M2, bilan de l'oxygène (o2, sato2, cod), nutriments (nh4, no2, no3)	IBD, I2M2, bilan de l'oxygène (sato2; cod), nutriments (po43, phos, nh4, no2), metazachlore, aminoriazole, diflufenicanil)
Etat chimique sans ubiquistes SDAGE 2022-2027/EDL 2023	Objectif (à confirmer après approbation SDAGE)	Bon état	Bon état
	Délai atteinte objectif	2026	2027
	Etat (EDL 2023)	Bon	Bon
	Paramètres déclassants		
Diagnostic : enjeux et pressions (EDL 2023)	Cours d'eau cyprinicole non domania	Cours d'eau cyprinicole non domania	
	Hydromorphologie : 100 % du lit artificialisé et 100 % des berges verticales. 5 OH non franchissables et 1 limitant	Hydromorphologie : A caractériser. Au moins 2 OH répertoriés	
	Zones Humides : Présence de quelques zones humides le long du ru	Zones Humides : A caractériser	
	Ripisylve : Taux de recouvrement des berges de 98 %	Ripisylve : A caractériser. Majoritairement absente en zone agricole	
	Secteur majoritairement forestier	Secteur mixte : Agricole pour la partie amont et forestier pour l'aval	
	Pressions : Hydromorphologie, macropolluants, nitrates	Pressions : Hydromorphologie, macropolluants, micropolluants, phosphore, pesticides	
Enjeu 1 : La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations	Action 1.1 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique	Action 1.1 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique (2RCE)	
	Action 1.2 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie (1HY)	Action 1.2 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie (1HY)	
	Action 1.3 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations (1ZH)	Action 1.3 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations (2ZH)	
Enjeu 2 : Assainissement	Action 2.1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines	Action 2.1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines	
	Action 2.2 : Réseaux d'assainissement	Action 2.2 : Réseaux d'assainissement	
Enjeu 3 : Sensibiliser animer et valoriser les actions du contrat	Action 3.1. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs, etc.)	Action 3.1. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs, etc.)	
	Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	

Identification de la masse d'eau	NOM ME	Ru de Bouisy	Ru d'Andy
	Code ME	FRHR91-F4461000	FRHR91-F4468000
	Longueur ME	11,66	11,23
Etat écologique SDAGE 2022-2027/EDL 2023	Objectif (à confirmer après approbation SDAGE)	Objectif moins strict	Objectif moins strict
	Délai atteinte objectif	2027	2029
	Etat (EDL 2023)	3	5
	Paramètres déclassants	Pesticides (metazachlore, diflufenicanil)	IBD, I2M2, nutriments (po43, phos, nh4, no2), pesticides (metazachlore, diflufenicanil)
Etat chimique sans ubiquistes SDAGE 2022-2027/EDL 2023	Objectif (à confirmer après approbation SDAGE)	Bon état	Bon état
	Délai atteinte objectif	2026	2030
	Etat (EDL 2023)	Bon	Mauvais
	Paramètres déclassants		Cyperméthrine
Diagnostic : enjeux et pressions (EDL 2023)	Cours d'eau cyprinicole non domania	Cours d'eau cyprinicole non domania	
	Hydromorphologie : 51 % du lit artificialisé ou semi-artificialisé et 49 % des berges verticales ou sub-verticales. 10 OH non franchissables et 3 limitants	Hydromorphologie : 100 % du lit artificialisé et 100 % des berges verticales. 3 OH non franchissables	
	Zones Humides : Nombreuses zones humides le long du cours d'eau à l'aval de la D 408, sources calcicoles, annexes hydrauliques et marais boisés	Zones Humides : Absence de zones humides	
	Ripisylve : Taux de recouvrement des berges de 76 %	Ripisylve : Taux de recouvrement des berges de 27 %. Présence d'espèce invasive (Renouée du Japon)	
	Secteur majoritairement rural : Agricole ou espace naturel remarquable	Secteur majoritairement agricole	
	Pressions : Hydromorphologie, pesticides	Pressions : Hydromorphologie, phosphore, pesticides	
Enjeu 1 : La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations	Action 1.1 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique	Action 1.1 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique	
	Action 1.2 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie (1HY)	Action 1.2 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie	
	Action 1.3 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations (1ZH)	Action 1.3 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations (1ZH)	
Enjeu 2 : Assainissement	Action 2.1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines	Action 2.1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines	
	Action 2.2 : Réseaux d'assainissement	Action 2.2 : Réseaux d'assainissement	
Enjeu 3 : Sensibiliser animer et valoriser les actions du contrat	Action 3.1. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs, etc.)	Action 3.1. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs, etc.)	
	Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	

Identification de la masse d'eau	NOM ME	Ru de Rubelles
	Code ME	FRHR91-F4469000
	Longueur ME	4,18
Etat écologique SDAGE 2022-2027/EDL 2023	Objectif (à confirmer après approbation SDAGE)	Objectif moins strict
	Délai atteinte objectif	2028
	Etat (EDL 2023)	5
	Paramètres déclassants	I2M2, bilan de l'oxygène (cod), pesticides (metazachlore)
Etat chimique sans ubiquistes SDAGE 2022-2027/EDL 2023	Objectif (à confirmer après approbation SDAGE)	Bon état
	Délai atteinte objectif	2026
	Etat (EDL 2023)	Bon
	Paramètres déclassants	
Diagnostic : enjeux et pressions (EDL 2023)	Cours d'eau cyprinicolle non domania	
	Hydromorphologie : 90 % du lit artificialisé ou semi-artificialisé et 90 % des berges verticales ou sub-verticales. 12 OH non franchissables et 7 limitants	
	Zones Humides : Présence de zones humides en tête de bassin et dans certains secteurs boisés	
	Ripisylve : Taux de recouvrement des berges de 43 %. Présence d'espèce invasive (Renouée du Japon)	
	Secteur majoritairement urbain	
	Pressions : Hydromorphologie, pesticides	
Enjeu 1 : La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations	Action 1.1 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique (1RCE)	
	Action 1.2 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie	
	Action 1.3 : Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations	
Enjeu 2 : Assainissement	Action 2.1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines	
	Action 2.2 : Réseaux d'assainissement	
Enjeu 3 : Sensibiliser animer et valoriser les actions du contrat	Action 3.1. Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au	
	Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 077-200070779-20251211-2025_150-DE

Berger
Levrault

ANNEXE 4 – Programme d’actions détaillé du contrat et cartes associées

Etudes CTEC SM4VB 2026- 2031

Actions retenues par enjeu	Sous actions	REF. SM4VB	Masse d'eau concernée	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)						
					2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Enjeu 1 : La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations											
Action 1.1 Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique	Selon résultats de l'étude globale			Sur le territoire dans sa globalité	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	600 000,00 €
	Etudes RCE - OHALM04	2	FRHR91	Gué du Moulin de pouilly - Moisenay	10 000,00 €						10 000,00 €
	Etudes RCE - OH30	3	FRHR91	Etang des Champs brûlés - Nangis		100 000,00 €					100 000,00 €
	Renaturation	4	FRHR73A-F4433000	Ru de la Noue - Parc de Vaux-le-Pénil NOU2.1		50 000,00 €					50 000,00 €
	Etudes RCE Inondation seuil amont (VORTEX)	5	FRHR91	Almont - Melun		100 000,00 €					100 000,00 €
	Etudes RCE - OH13 - Seuil pont Cézanne	6	FRHR91	Ru d'Ancoeur (Almont) - Melun			10 000,00 €				10 000,00 €
	Mission MOE conception - OH24 - PR03, 04	7	FRHR91	Moulin de Flagy et de Chaunoy - Saint-Méry - Aval			30 000,00 €				30 000,00 €
	Etudes RCE - OH58 - Seuil Ferme de la Roue	8	FRHR90	Ru de Clicot- Héricy				30 000,00 €			30 000,00 €
	Renaturation	9	FRHR91	Ru des Vieilles Vignes - Fontains				7 000,00 €			7 000,00 €
	Etudes RCE - OH56 - Seuil Château Barbeau	10	FRHR90	Vallée Javot - Héricy / Fontaine-le-Port					40 000,00 €		40 000,00 €
	Mission MOE de conception RCE - OH PR01, 02	11	FRHR91-F4455000	Moulin de Voies et ouvrages - Saint-Méry - Amont					30 000,00 €		30 000,00 €
Action 1.2 Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie	Etudes RCE - OH12 et ZH - ZH5	12	FRHR91-F4469000	Ru de Rubelles - Voisenon - Prairie humide					50 000,00 €		50 000,00 €
	MOE Remise à ciel ouvert	15	FRHR73A-F4433000	Rus de Sivry et de Chaumont - Sivry - Village		80 000,00 €					80 000,00 €
	Reméandrage	17	FRHR91-F449000	Ru de Villefermoy - Fontenailles - VIL2.1			20 000,00 €				20 000,00 €
	Reméandrage	18	FRHR91	Ru de Maury - Fontains - MAU2.1				30 000,00 €			30 000,00 €
	Reméandrage - Auto-épurateur	19	FRHR90	Vallée Javot - Machault - VJ2.2 PAMAVAL					100 000,00 €		100 000,00 €
	Reméandrage	20	FRHR90	Vallée Javot - Echou - VJ2.1					100 000,00 €		100 000,00 €
	Etude bassin de la Poèle - OHALM05b	30 b	FRHR91	Almont - Château de Vaux-le-Vicomte						50 000,00 €	50 000,00 €
	Sous total :				110 000,00 €	430 000,00 €	160 000,00 €	167 000,00 €	370 000,00 €	200 000,00 €	1 437 000,00 €

Actions retenues par enjeu	Sous actions	REF. SM4VB	Masse d'eau concernée	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)						
					2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Enjeu 1 : La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations											
Action 1.3 Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations	Etudes et entretien ZH - ZH7	25	FRHR91 - F4468000	Ru d'Andy - Saint-Germain-Laxis Zone humide jachères + Maincy		50 000,00 €					50 000,00 €
	Etudes ZH - ZH6 - Amont Pont Cézanne	26	FRHR91	Ru d'Ancoeur (Almont) - Maincy Ancienne pature		180 000,00 €					180 000,00 €
	Etudes ZH - ZH25 - et OH54 - Amont du TGV	27	FRHR73A-F4429000	Ru du Chatelet ou Ru Guénin - Les Ecrennes Parcelle agricole		150 000,00 €					150 000,00 €
	Restauration de l'hydromorphologie - ZH - ZH1 - Vendrand	28	FRHR91	Melun - Almont			400 000,00 €				400 000,00 €
	Etudes ZH15 - Amont RD 408	29	FRHR91-F4449000	Ru de Courtenain – Fontenailles		40 000,00 €					40 000,00 €
	Suppression bassin décanteur et renatuation - OHALM05 a	30 a	FRHR91	Almont - Château de Vaux-le-Vicomte			60 000,00 €				60 000,00 €
Sous total :					0,00 €	50 000,00 €	330 000,00 €	440 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	880 000,00 €
Enjeu 2 : L'assainissement											
Action 2.1 Epuration des eaux résiduaires urbaines	Etudes de faisabilité pour passage ANC / AC commune de Châtillon-la-Borde	CCBRC	FRHR91-F4461000	Ru de Brétignoust					10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
	Etudes de faisabilité pour passage ANC / AC hameau de Country	CCBRC	FRHR91	Ru du Goulot					10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
Action 2.2 Réseaux d'assainissement	Réactualisation des SDA des communes de la CCBRC : tranche 3 - Champdeuil, Yèbles, Crisenoy, Moisenay, St Méry, Bombon, Châtillon-la-Borde, Sivry-Courtry, Fontaine-le-Port, les Ecrennes, Féry, autres communes CCBRC hors SM4VB	CCBRC	Multiples	Ru d'Andy - Ru d'Ancoeur - Ru de la Prée - Ru d'Ancoeil - Ru de Brétignoust - Ru de Bouisy - Ru du Goulot - Ru du Châtelet - Ru des Gouffres - Ru de la Vallée Javot	457 739,00 €	550 000,00 €	100 000,00 €				1 107 739,00 €
Sous total :					457 739,00 €	550 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	1 147 739,00 €
Enjeu 3. Sensibiliser, animer et valoriser les actions du contrat											
					TOTAL DES ETUDES						
					567 739,00 €	1 030 000,00 €	590 000,00 €	607 000,00 €	450 000,00 €	220 000,00 €	3 464 739,00 €

Travaux CTEC SM4VB 2026- 2031

Actions retenues par enjeu	Sous actions	REF. SM4VB	Masse d'eau concernée	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)						
					2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Enjeu 1: La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations											
Action 1.1 Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique	Travaux RCE - OH43 et OH44	1	FRHR73A - F4429000	Ru du Châtelet - Fontaine-le-Port		60 000,00 €					60 000,00 €
	Travaux RCE OHALM04	2	FRHR91	Gué du Moulin de Pouilly - Moisenay			10 000,00 €				10 000,00 €
	Travaux RCE - OH30	3	FRHR91	Etang des Champs brûlés - Nangis					80 000,00 €		80 000,00 €
	Renaturation	4	FRHR73A-F4433000	Ru de la Noue - Parc de Vaux-le-Pénil NOU2.1				100 000,00 €			100 000,00 €
	Travaux RCE inondation seuil amont (VORTEX)	5	FRHR91	Almont - Melun				150 000,00 €			150 000,00 €
	Travaux RCE et OH13 Seuil pont Cézanne	6	FRHR91	Ru d'Ancoeur (Almont) - Melun					15 000,00 €		15 000,00 €
	Mission MOE conception - OH24 - PR03, 04	7	FRHR91	Moulin de Flagy et de Chaunoy - Saint-Méry - Aval					100 000,00 €		100 000,00 €
	Travaux RCE - OH58 - Seuil - Ferme de la Roue	8	FRHR90	Ru de Clicot- Héricy						15 000,00 €	15 000,00 €
	Renaturation	9	FRHR91	Ru des Vieilles Vignes à Fontains						80 000,00 €	80 000,00 €
	Travaux RCE - OH56 Seuils - Château Barbeau	10	FRHR90	Vallée Javot - Héricy / Fontaine-le-Port							0,00 €
	Mission MOE de conception RCE - OH PR01, 02	11	FRHR91-F4455000	Moulin de Voies et ouvrages - Saint-Méry - Amont							0,00 €
Action 1.2 Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie	Travaux - OH46 La Mussine	13	FRHR73A-F4429000	Ru du Châtelet – Le Châtelet-en-Brie		120 000,00 €					120 000,00 €
	MOE Remise à ciel ouvert	15	FRHR73A-F4433000	Rus de Sivry et de Chaumont - Sivry - Village					160 000,00 €		160 000,00 €
	Reméandrage	17	FRHR91-F449000	Ru de Villefermoy - Fontenailles - VIL2.1					100 000,00 €		100 000,00 €
	Reméandrage	18	FRHR91	Ru de Maury - Fontains - MAU2.1						80 000,00 €	80 000,00 €
	Reméandrage - Auto-épurateur	19	FRHR90	Vallée Javot - Machault - VJ2.2 PAMAVAL							0,00 €
	Reméandrage	20	FRHR90	Vallée Javot - Echou - VJ2.1							0,00 €
Animation des actions 1.1 et 1.2 de restauration de la continuité écologique					42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	252 000,00 €
	Sous total				42 000,00 €	222 000,00 €	52 000,00 €	292 000,00 €	497 000,00 €	217 000,00 €	1 322 000,00 €

Actions retenues par enjeu	Sous actions	REF. SM4VB	Masse d'eau	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)						
					2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Enjeu 1 : La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations											
Action 1.3 Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations	Travaux OH31 Buisson aux Lièvres - ZH15 - Amont RD 408 et ZH16	21	FRHR91-F44-0400	Ru de Courtenain - Nangis / Fontains		755 000,00 €					755 000,00 €
	Travaux OH2 Spelthorne / Verger des Carmes	22	FRHR91	Ru d'Ancoeur (Almont) - Melun			180 000,00 €				180 000,00 €
	Travaux ZH - Projet Val d'Ancoeur	23	FRHR91	Saint-Méry / Champeaux	220 000,00 €						220 000,00 €
	Travaux - ZH30	24	FRHR90	Valence-en-Brie - Aval RD 605	180 000,00 €						180 000,00 €
	Travaux et entretien ZH - ZH7	25	FRHR91 - F4468000	Ru d'Andy - Saint-Germain-Laxis Zone humide et jachère + Maincy				80 000,00 €			80 000,00 €
	Travaux ZH - ZH6 - Amont Pont Cézanne	26	FRHR91	Ru d'Ancoeur (Almont) - Maincy Ancienne pature				300 000,00 €			300 000,00 €
	Travaux ZH - ZH25 et OH 54 - Amont du TGV	27	FRHR73A-F4429000	Ru du Chatelet ou Ru Guénin - Les Ecrennes Parcelle agricole				175 000,00 €			175 000,00 €
	Travaux de restauration de l'hydromorphologie - ZH - ZH1 - Vendrand	28	FRHR91	Ru d'Ancoeur (Almont) - Melun Espace paysager et boisée de Ville					600 000,00 €	600 000,00 €	
	ZH15 - Amont RD 408	29	FRHR91-F4449000	Ru de Courtenain - Fontenailles							0,00 €
	Suppression bassin décanteur et renatuation - OHALM05 a	30 a	FRHR91	Almont - Château de Vaux-le-Vicomte							0,00 €
ZH de Rampillon et de la Chapelle-Gauthier		32 a et b	FRHR91/FRHR91-F44-0400	Rampillon (a)- Chapelle-Gauthier (b)	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €
Animation des actions 1.3 des zones humides et de prévention des inondations							42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	168 000,00 €
	Sous total				430 000,00 €	785 000,00 €	252 000,00 €	152 000,00 €	547 000,00 €	672 000,00 €	2 838 000,00 €

Actions retenues par enjeu	Sous actions	REF. SM4VB	Masse d'eau	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)									
					2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total			
Enjeu 2: L'assainissement														
Action 2.1 Epuration des eaux résiduaires urbaines	Reconstruction de la station d'épuration d'Echouboulains ; bassin d'orage ; réseaux de transfert (Etudes MOE, études préalables et travaux)	CCBRC	FRHR90	Ru de la Vallée Javot	500 000,00 €	1 100 000,00 €						1 600 000,00 €		
	Reconstruction de la station de Féry ; bassin d'orage ; réseaux de transfert (Etudes MOE, études préalables et travaux)	CCBRC	FRHR90	Ru de la Vallée Javot		500 000,00 €	1 500 000,00 €					2 000 000,00 €		
	Reconstruction de la station de Moisenay ; bassin d'orage ; réseaux de transfert (Etudes MOE, études préalables et travaux)	CCBRC	FRHR91	Ru d'Ancoeil			500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €			3 000 000,00 €		
	Reconstruction de la station des Ecrennes ; bassin d'orage ; réseaux de transfert (Etudes MOE, études préalables et travaux)	CCBRC	FRHR73A-F4429000	Ru des Gouffres					500 000,00 €	1 300 000,00 €		1 800 000,00 €		
Action 2.2 Réseaux d'assainissement	Travaux de mise en séparatif d'une partie du réseau de Pamfou, suite à conclusions du SDA de PAMAVAL	CCBRC	FRHR90	Ru de la Vallée Javot	300 000,00 €	1 750 000,00 €						2 050 000,00 €		
	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Bombon - Réduction des ECPP	CCBRC	FRHR91	Ru d'Ancoeil				500 000,00 €	1 000 000,00 €			1 500 000,00 €		
	Travaux sur les réseaux d'assainissement sur les communes du périmètre du SM4VB suite à conclusions des SDAEU - Réduction des ECPP / réhabilitation / mise en séparatif	CCBRC		Multiples sur le territoire	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	10 000 000,00 €			
	Tr 1 : Fouju / Blandy-les-Tours													
	Tr 2 : Champeaux, Châtelet-en-Brie													
	Tr 3 : Champdeuil, Yèbles, Crisenoy, Moisenay, St Méry, Bombon, Châtillon-la-Borde, Sivry-Courtry, Fontaine-le-Port, Les Ecrennes, Féry													
Sous-Total					800 000,00 €	5 350 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 500 000,00 €	3 300 000,00 €	21 950 000,00 €			
Enjeu 3. Sensibiliser, animer et valoriser les actions du contrat														
Action 3.1 Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs,etc.)	Animation des actions auprès des acteurs du territoire	SM4VB/ CCBRC		Ensemble du territoire	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €		
Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	Animation des actions auprès du public	SM4VB/ CCBRC		Ensemble du territoire	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	9 000,00 €		
Sous-Total					4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	27 000,00 €		
TOTAL DES TRAVAUX					1 276 500,00 €	6 361 500,00 €	4 308 500,00 €	4 448 500,00 €	5 548 500,00 €	4 193 500,00 €	26 137 000,00 €			
TOTAL GÉNÉRAL (études et travaux) :					29 601 739,00 €									

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

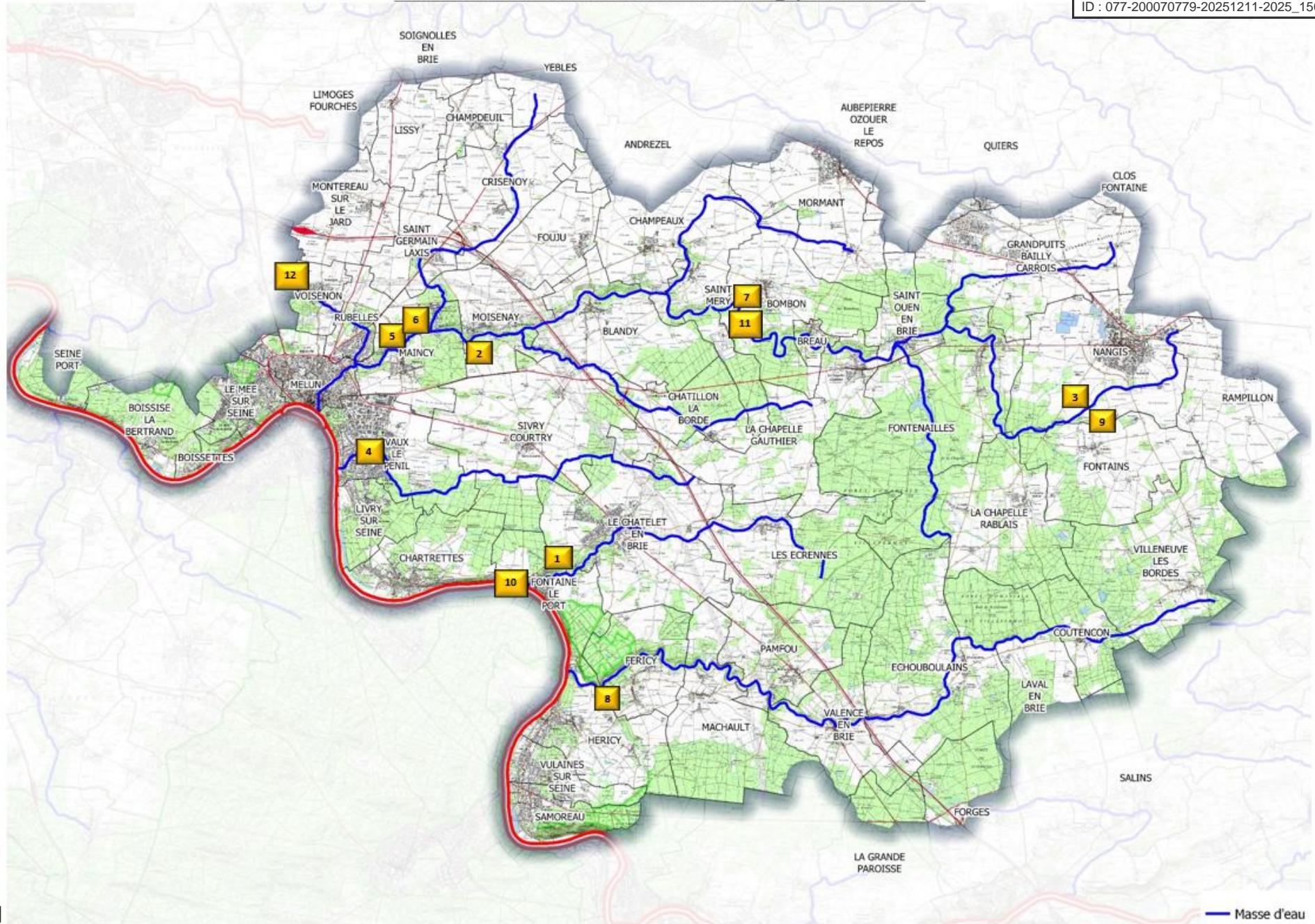
Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 11/12/2025

Berger
Levraud

ID : 077-200070779-20251211-2025_150-DE

Travaux de restauration de la continuité écologique REF. SM4VB



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

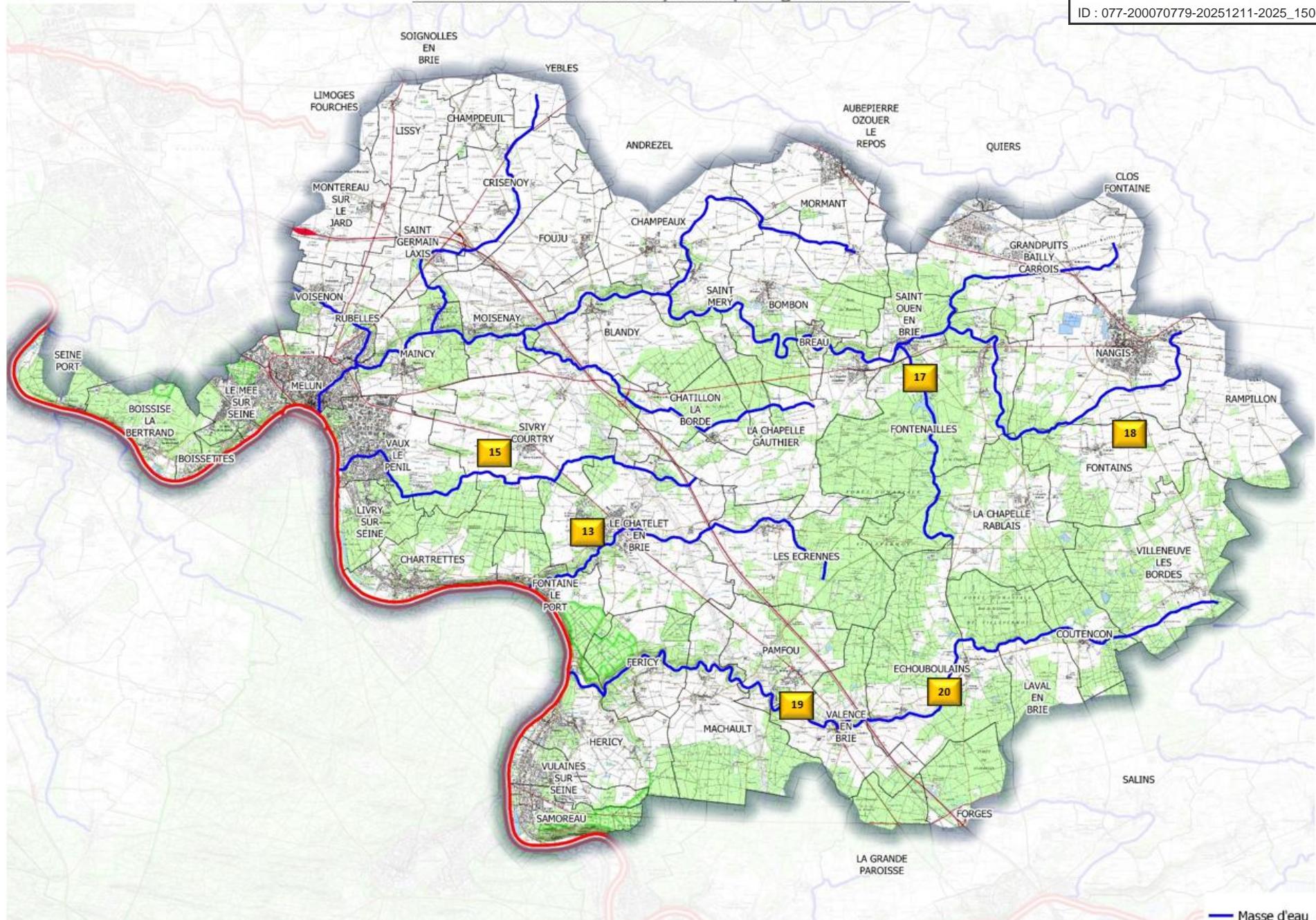
Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 11/12/2025

Berger Levaillant

ID : 077-200070779-20251211-2025_150-DE

Travaux de restauration de l'hydromorphologie REF. SM4VB



Masse d'eau

Travaux de zones humides & prévention des inondations REF. SM4VB

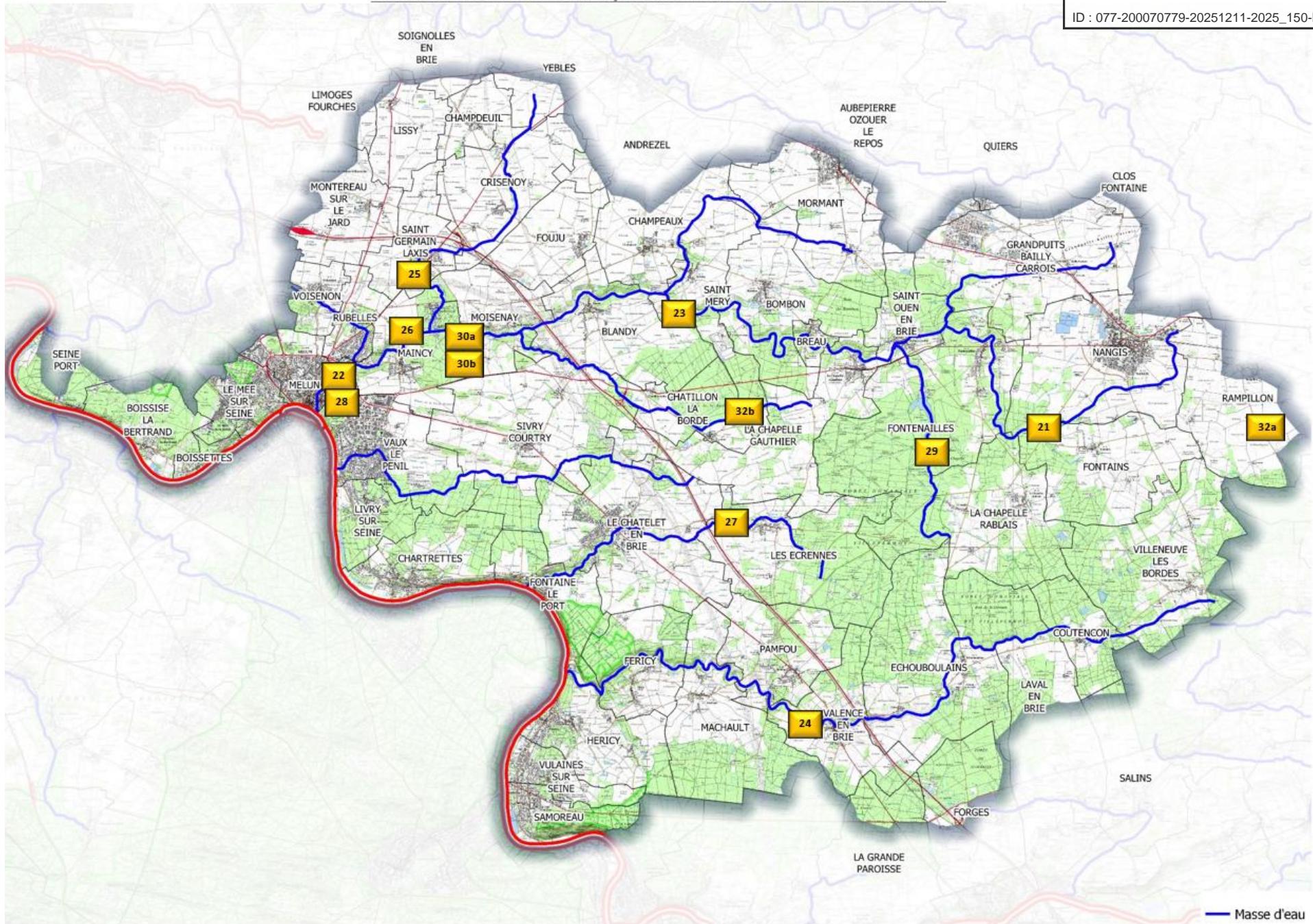
Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 11/12/2025

Berger Levaillant

ID : 077-200070779-20251211-2025_150-DE



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 11/12/2025

Berger
Levrault

ID : 077-200070779-20251211-2025_150-DE

ANNEXE 5 – Montant prévisionnel du programme d'actions

Répartition financière par enjeux, actions et années du contrat Almont-Ancoeur et affluents Seine Parisienne 2026-2031

Subv €	Ligne programme AESN	ENJEU	2026	2027	2028	2029	2030	2031	MONTANT (HT, €)
		Enjeu 1 : La protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides et la prévention des inondations							
	2412	Action 1.1 Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour la restauration de la continuité écologique	110 000,00 €	410 000,00 €	150 000,00 €	387 000,00 €	365 000,00 €	245 000,00 €	1 667 000,00 €
	2410 ou 2411	Action 1.2 Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour l'hydromorphologie		200 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	460 000,00 €	130 000,00 €	840 000,00 €
	2410 ou 2411	Action 1.3 Améliorer les connaissances et élaborer une stratégie pour les zones humides et la prévention des inondations	430 000,00 €	835 000,00 €	540 000,00 €	550 000,00 €	565 000,00 €	630 000,00 €	3 550 000,00 €
	2420	Animation restauration de la continuité écologique	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	252 000,00 €
	2420	Animation zones humides et prévention des inondations			42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	168 000,00 €
		TOTAL	582 000,00 €	1 487 000,00 €	794 000,00 €	1 051 000,00 €	1 474 000,00 €	1 089 000,00 €	6 477 000,00 €
		Enjeu 2 : L'assainissement							
	1110 ou 1111	Action 2.1 : Epuration des eaux résiduaires urbaines	500 000,00 €	1 600 000,00 €	2 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 520 000,00 €	1 320 000,00 €	8 440 000,00 €
	1211 ou 1212	Action 2.2 : Réseaux d'assainissement	757 739,00 €	4 300 000,00 €	2 100 000,00 €	2 500 000,00 €	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €	14 657 739,00 €
		TOTAL	1 257 739,00 €	5 900 000,00 €	4 100 000,00 €	4 000 000,00 €	4 520 000,00 €	3 320 000,00 €	23 097 739,00 €
		Enjeu 3 : La sensibilisation, l'animation et la valorisation des actions du contrat							
	3404	Action 3.1 Sensibiliser les acteurs du territoire (élus, usagers, riverains, etc.) aux rôles du syndicat, à son périmètre d'action et au CTEC (ateliers participatifs,etc.)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €
	3404	Action 3.2. Valoriser les actions du CTEC (journée thématique, tournée terrain, création de support de communication, etc.)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	9 000,00 €
		TOTAL	4 500,00 €	27 000,00 €					
		TOTAL DES 3 ENJEUX	1 844 239,00 €	7 391 500,00 €	4 898 500,00 €	5 055 500,00 €	5 998 500,00 €	4 413 500,00 €	29 601 739,00 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 11/12/2025

Berger
Levrault

ID : 077-200070779-20251211-2025_150-DE

ANNEXE 6 – Indicateurs de suivi-évaluation

INDICATEURS DE SUIVI :

Nature d'indicateurs	Détail indicateurs
Indicateurs techniques de résultat	Actions réalisées ou lancées par rapport à l'échéancier prévisionnel
Indicateurs financiers	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en %
Indicateurs financiers	1. Montant d'aide agence lié à l'animation. Il s'agit du forfait salaire et du fonctionnement, plus les autres dépenses si elles existent (communication, etc.) et les ETP associés. 2. Montant d'aide global (n-1) / nbre d'ETP (n-1)
Indicateur social	Nombre de personnes "touchées", sensibilisées (élus, agriculteurs, industriels, scolaires, grand public, ...) dans le cadre de leur mission

Les indicateurs spécifiques suivants seront à renseigner :		Objectifs fin contrat
Enjeu 1	Etat d'avancement des études	Etude GEMAPI finalisée
	Nombre de projet de restauration de la continuité écologique réalisés	20 réalisations
	Linéaire de cours d'eau restauré hydromorphologiquement	2 km
	Préservation et restauration les zones humides et zones d'expansion de crue	10 réalisations
	Elaboration du programme de lutte contre les inondations, le ruissellements et l'érosion des sols	Etude GEMAPI finalisée
	Nombre de projet d'hydraulique douces mis en œuvre ou en cours de réalisation	3
Enjeu 2	Nombre de STEP créées ou réhabilitées	4
	Linéaire de renouvellement ou réhabilitation de réseau	4.000ml (estimation)
	Linéaire de réseau mis en séparatif	1.100ml (estimation)
Enjeu 3	Nombre de personnes sensibilisées (élus + collectivités adhérentes)	100
	Nombre de classes d'eaux organisées	6
	Nombre de journée de visite, tournée terrain sur les sites de travaux du SM4VB	4

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 11/12/2025

Berger
Levrault

ID : 077-200070779-20251211-2025_150-DE